

GROUPE

40

FONGICIDE

FONGICIDE ACROBAT^{MD} 50 WP

Fongicide pour utilisation dans les cultures de pommes de terre
et les plantes ornementales en serre
NE PAS appliquer sur des fleurs coupées cultivées en serre

USAGE AGRICOLE

GARANTIE : diméthomorphe 50%

NO. D'ENREGISTREMENT: 27700
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 1,82 kg

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER
LA VIE OU DES BIENS, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1-800-454-2673

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

ACROBAT^{MD} est une marque déposée de BASF.

MODE D'EMPLOI

Le **fongicide ACROBAT^{MD} 50 WP** offre un excellent effet protectant, systémique et anti-sporulant contre le mildiou dans les pommes de terre et le mildiou sur les plantes ornementales en serre.

NE PAS appliquer sur des plantes cultivées pour produire des fleurs coupées ou vendues en tant que celles-ci.

NE PAS utiliser sur des paysages résidentiels, commerciaux ou industriels.

NE PAS utiliser de l'équipement manuel à haute pression pour appliquer le **fongicide ACROBAT 50 WP**.

NE PAS utiliser un pulvérisateur à dos pour appliquer le **fongicide ACROBAT 50 WP**.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Les combinaisons de mélange en réservoir sont toxiques pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Respecter les zones tampons tel que stipulé dans le mode d'emploi.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation/potable ou les habitats aquatiques tels les lacs, les rivières, les étangs, les marécages, les coulées, les fondrières des prairies, les petits cours d'eau, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les zones humides, en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Pour réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Tableau de la dose d'application pour la pomme de terre

Culture	Maladies	Taux d'application (g/ha)
Pommes de terre mildiou, pourriture des tubercules*	<i>Phytophthora infestans</i>	450 g produit/hectare (225 g m.a./hectare), dans un mélange en réservoir avec Polyram DF ou Dithane DG Rainshield ou Bravo 500, à la dose de produit recommandée sur l'étiquette
*Lorsqu'utilisé conformément aux directives de l'étiquette, le fongicide ACROBAT 50 WP réduit aussi la pourriture des tubercules. Le fongicide ACROBAT 50 WP ne supprime pas la brûlure alternarienne.		
Dans le but de réduire le risque de développement de résistance au fongicide, le fongicide ACROBAT 50 WP doit être utilisé en mélange en réservoir avec d'autres fongicides.		

Culture	Maladies	Taux d'application (g/ha)
<p>Taux d'application</p> <p>NE PAS appliquer le fongicide ACROBAT 50 WP seul. Le fongicide ACROBAT 50 WP doit être mélangé en réservoir avec l'un des fongicides suivants : Polyram^{MD} DF, Dithane DG Rainshield ou Bravo^{MD} 500. Appliquez le fongicide ACROBAT 50 WP à une dose de 450 g produit/hectare (225 g m.a./hectare), dans un mélange en réservoir avec Polyram DF ou Dithane DG Rainshield ou Bravo 500, à la dose de produit recommandée sur l'étiquette.</p> <p>Consulter l'étiquette respective du produit d'association en réservoir pour des recommandations, restrictions et précautions supplémentaires. Respecter les directives les plus strictes de chacun des produits d'association mélangés en réservoir se rapportant au nombre maximal d'applications, la période d'application et l'IAV.</p> <p>Le volume d'eau à utiliser devra varier en fonction de la croissance des plantes. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture adéquate. Les volumes de pulvérisation peuvent varier de 50 à 100 L/ha pour les bouillies concentrées et de 225-1600 L/ha pour les bouillies diluées.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 applications par saison.</p>		
<p>Période d'application</p> <p>Pour protéger les cultures contre le mildiou, utiliser le fongicide ACROBAT 50 WP comme protectant. Effectuer la première application lorsque la maladie menace les cultures ou lorsque les premiers signes de maladie apparaissent dans les champs ou à proximité. Appliquer à intervalles de 5 à 7 jours (risques élevés d'infestation) ou de 7 à 10 jours (faible risques d'infestation). Il est recommandé d'appliquer le fongicide ACROBAT 50 WP en rotation avec un fongicide ayant un autre mode d'action.</p> <p>Dans des conditions d'infection sévères par le mildiou, appliquer le fongicide ACROBAT 50 WP après le défanage afin de maîtriser la pourriture des tubercules.</p> <p>NE PAS appliquer le fongicide ACROBAT 50 WP moins de 14 jours avant la récolte.</p> <p>NE PAS semer une nouvelle culture dans la zone traitée moins de 120 jours après la dernière application.</p> <p>Un intervalle minimum de 5 jours entre les applications est requis.</p>		

Tableau de la dose d'application pour les plantes ornementales en serre

Culture	Maladies	Taux d'application (g/100 L) Taux maximum par hectare par saison
<p>Les plantes ornementales en serre incluant : Azalée, bégonia, chrysanthème, cordyline, œillet, dieffenbachia, ficus, géranium, gerbera, ibéris impatiente, lisianthus, pensée, pervenche, violette persienne, phlox, primevère, rose (hybride thé, miniature), spathiphyllum, stockésie, verveine et violette.</p> <p>Le fongicide ACROBAT 50 WP peut être appliqué sur les cultures suivantes: violette africaine, cinéraire argentée, alysse maritime et mufler peuvent montrer un léger retard de croissance ou des symptômes phytotoxiques après des applications répétées.</p>	<p>Le mildiou causé par <i>Peronospora parasitica</i>, <i>P. Violae</i>, <i>P. sparsa</i>, <i>P. Antirrhini</i> et <i>P. phlogina</i></p>	<p>48 grammes/ 100 litres</p>
<p>Appliquer jusqu'à l'égouttement pour assurer un recouvrement complet des fleurs, du feuillage et des tiges. Employer un traitement de pleine surface à des intervalles de 7-14 jours tout au long du cycle de production. Le Fongicide ACROBAT 50 WP pour être efficace, DOIT ÊTRE appliqué en prévention avant que les symptômes de maladie deviennent évidents.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 4 applications par saison.</p> <p>NE PAS faire plus de 2 applications consécutives avant de faire une rotation avec un fongicide ayant un mode d'action alternatif.</p> <p>NE PAS appliquer sur les fleurs coupées cultivées en serre.</p> <p>En raison du grand nombre d'espèces et variétés/cultivars, les utilisateurs devraient effectuer des tests à petite échelle sous des conditions locales avant un emploi plus généralisé.</p>		

Plantes ornementales, herbacées vivaces et annuelles cultivées à l'extérieur
Tableau des doses d'application

Culture	Maladies	Taux d'application (g/100 L)
Plantes ornementales, herbacées vivaces et annuelles cultivées à l'extérieur	Le mildiou causé par <i>Peronospora parasitica</i> , <i>P. Violae</i> , <i>P. sparsa</i> , <i>P. Antirrhini</i> et <i>P. phlogina</i>	48 g/100 L (ne doit pas dépasser 450 g/ha ou 225 g m.a./ha)
<p>Effectuez une application foliaire du Fongicide ACROBAT 50 WP à une dose de 450 g produit/ha dans un volume minimal d'eau de 200 L/ha, jusqu'au ruissellement. Effectuez 4 applications au maximum par saison de culture à des intervalles de 7 à 14 jours. Ne pas faire plus de 2 applications consécutives avant de faire une rotation avec un fongicide ayant un mode d'action différent et homologué pour supprimer le mildiou. Le Fongicide ACROBAT 50 WP pour être efficace, doit être appliqué de façon préventive avant que les symptômes deviennent évidents. Effectuez la première application lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>Note : Certaines espèces n'ont pas fait l'objet de tests de phytotoxicité. Un petit groupe de chaque espèce devrait être évalué avant d'appliquer sur l'ensemble de la culture.</p>		

Plantes ornementales cultivées à l'extérieur en contenants et en champ (incluant les conifères) dans les pépinières et les plantations d'aménagement
Tableau des doses d'application

Culture	Maladies	Taux d'application (g/100 L)
Plantes ornementales cultivées à l'extérieur en contenants et en champ (incluant les conifères) dans les pépinières et les plantations d'aménagement	Répression de l'encre des chênes rouges * (<i>Phytophthora ramorum</i>)	48 g/100 L (ne doit pas dépasser 450 g/ha ou 225 g m.a./ha)
<p>Effectuez une application foliaire du Fongicide ACROBAT 50 WP à une dose de 450 g produit/ha dans un volume minimal d'eau de 200 L/ha, jusqu'au ruissellement. Effectuez 4 applications au maximum par saison de culture à des intervalles de 10 à 14 jours. Ne pas faire plus de 2 applications consécutives avant de faire une rotation avec un fongicide ayant un mode d'action différent et homologué pour réprimer l'encre des chênes rouges. Le Fongicide ACROBAT 50 WP pour être efficace, doit être appliqué de façon préventive avant que les symptômes deviennent évidents. Effectuez la première application lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>*Pour la répression de l'encre des chênes rouges causée par <i>Phytophthora ramorum</i> sur ces plantes ornementales jugées sensibles à cette maladie par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Pour une liste complète des espèces ornementales, consultez la publication "Liste des genres réglementés à l'égard du <i>Phytophthora ramorum</i> (Encre des chênes rouges)", qui est mise à jour régulièrement sur le site : http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/protect/dir/sodspf.shtml.</p> <p>Note : Certaines espèces n'ont pas fait l'objet de tests de phytotoxicité. Un petit groupe de chaque espèce devrait être évalué avant d'appliquer sur l'ensemble de la culture.</p>		

APPLICATION PAR PULVÉRISATEUR DE CHAMP

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

APPLICATION AÉRIENNE (MANITOBA, SASKATCHEWAN ET ALBERTA SEULEMENT)

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'ASAE. Pour réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes, NE PAS permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Avant d'effectuer l'application par voie aérienne, vérifier l'avion pour s'assurer de l'uniformité de la forme de dispersion du jet, de la largeur de pulvérisation et du débit. Il est généralement recommandé d'utiliser un volume de pulvérisation de 50 litres/ha. Si le feuillage est dense, utiliser un débit suffisant pour permettre une pénétration optimale du fongicide. Marquer la largeur de pulvérisation soit à l'aide de signaleurs qui travaillent dans des véhicules totalement clos, soit en comptant les rangs, en utilisant d'autres types de marques. **NE PAS** appliquer s'il y a risque de pluie dans les 2 à 3 heures suivant l'application. Appliquer sur le feuillage sec.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

ZONES TAMPONS

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, rivières, borbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Zone tampon (mètres) requise pour la protection de l'habitat aquatique
Pulvérisateur de champ*	50
Aérienne	100

* Pour les pulvérisateurs de champ, les zones tampons peuvent être réduites si on utilise des écrans pour réduire la dérive de pulvérisation. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à au plus 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, lire les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits utilisés dans le mélange; utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles (catégories de l'ASAE) recommandées dans les étiquettes des produits utilisés dans le mélange.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Il est reconnu que les agents pathogènes responsables de certaines maladies des plantes peuvent développer une résistance lorsqu'exposés à un type de produit ou même à des produits de famille chimique voisine. L'application de bonnes pratiques de gestion permettra de minimiser les risques d'apparition d'une résistance. Il est recommandé d'utiliser des pratiques culturales qui favorisent la diminution des sources de la maladie, et d'effectuer des applications hâtives de fongicides à titre préventif. Consulter le service local de renseignements agricoles pour connaître les conditions phytosanitaires et les mesures additionnelles de lutte intégrée recommandées pour votre région.

Pour ce qui est de la gestion de la résistance, le **fongicide ACROBAT 50 WP** fait partie du groupe 40. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **fongicide ACROBAT 50 WP** et à d'autres fongicides du groupe 5. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- D'éviter d'effectuer plus de trois pulvérisations consécutives du **fongicide ACROBAT 50 WP** ou d'autres fongicides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur les rotations, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

MÉLANGE

1. Remplir le réservoir à demi ou aux trois quarts avec de l'eau.
2. Mesurer précisément la quantité requise de **fongicide ACROBAT 50 WP** et, en maintenant une agitation constante, verser le produit dans le réservoir.
3. Utiliser une mesure séparée calibrée pour le mélange et ajouter la quantité requise de mancozèbe, penncozèbe, métirame ou chlorothalonil au réservoir.
4. Remplir le réservoir avec de l'eau.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Sensibilisant potentiel de la peau.
3. Les travailleurs doivent en tout temps porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants et des bottes résistant aux produits chimiques. Ils doivent aussi porter des lunettes de sécurité ou un écran facial lors du mélange et du chargement du produit et lors des activités de nettoyage et de réparation. Lors du mélange et du chargement du produit, les travailleurs doivent aussi porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE muni d'une cartouche qui élimine les vapeurs et d'un pré-filtre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides. Si on utilise un équipement manuel à faible pression, les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent aussi porter une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques.
4. Laver les mains avant de manger, boire, fumer ou d'utiliser la toilette. Changer les vêtements de travail et prendre un bain ou une douche après la manipulation ou la pulvérisation du produit. Laver les vêtements de protection avant de les réutiliser.
5. Ne pas pénétrer dans les zones traitées dans les 12 heures après l'application.
6. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Garder en lieu sûr, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

^{MD}Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.